

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq le 22 septembre à 19h00. le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Le Conseil municipal avait été convoqué une première fois le 10 septembre 2025 pour une réunion de conseil municipal le 15 septembre 2025, mais le quorum n'ayant pas été atteint, aucune délibération n'a pu être prise.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, une seconde convocation a été adressée aux membres du conseil municipal.

Lors de cette seconde réunion, le Conseil municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum.

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, JARRY Alice, MARAIS Sébastien, BRIANCEAU Aline

ABSENTS : CHAIGNEPAIN Frédéric, RIMBAULT Maxime

M. LOR Jean-Michel a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Fonds de concours 2025 - Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2025 approuvant les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant que la commune de l'Aiguillon sur Vie bénéficie, au titre de cette dotation en fonds de concours, d'un montant de **25 550,22 €**,

Considérant que ce montant peut être affecté aux travaux/achats suivants :

- Clôture et passerelle coulée verte : 11 820 € HT
 - Acquisition d'un véhicule (camion) : 27 466 € HT
 - Acquisition d'un panneau lumineux : 16 690 € HT
- montant total 55 976 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du montant du fonds de concours attribué à la commune pour l'exercice 2025, soit **25 550,22 €** ;
- **Décide** d'affecter cette somme à
 - Clôture et passerelle coulée verte : 11 820 € HT
 - Acquisition d'un véhicule (camion) : 27 466 € HT
 - Acquisition d'un panneau lumineux : 16 690 € HTpour un montant total de 55 976 € HT
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût global	55 976 € HT
• Fonds de concours Communauté d'Agglomération	25 550,22 €
• Autofinancement communal	30 425,78 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le versement des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN

Signé électroniquement par : André

Coquelin

Date de signature : 23/09/2025

Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 23 SEP. 2025
Publié et/ou notifié le

